



Suite de la vente aux enchères

Par **lilou,,**, le **23/10/2022** à **17:04**

bonsoir,

j'ai une maison saisie et la vente aux enchères a eu lieu le 10 janvier 2022, le montant de la dette était de 18.000 euros, celle-ci a été vendue 48.000 euros.

De cette somme j'aimerais savoir si je suis en droit d'avoir une part, une fois les dettes remboursées? et vers qui me tourner pour réclamer mon dû? car rien n'apparaît sur mes comptes bancaires..

Je dois également payer les impôts fonciers sur ce bien, est-ce que le notaire prélève directement les sommes dues directement sur la somme du bien vendu pour les payer ?

merci d'avance à ceux qui prendront le temps de me lire et de répondre à mes questions,

cordialement

Par **yapasdequoi**, le **23/10/2022** à **17:19**

Bonjour,

Une fois le bien vendu, et les dettes payées, le notaire doit vous verser ce qui reste.

Adressez-vous au notaire chargé de cette vente.

Par **lilou,,**, le **23/10/2022** à **17:21**

Merci beaucoup, je vais donc le contacter dès demain.

cordialement